**Lettre envoyée par les maires ruraux de France aux députés**

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Le **« Projet de loi pour une école de la confiance »** est actuellement en discussion devant l’Assemblée nationale, où il sera débattu devant vous, en séance publique, dès lundi prochain à 16h.

En pièce jointe, voici[**l’amendement AC501**](http://www.assemblee-nationale.fr/15/amendements/1481/CION-CEDU/AC501.asp?fbclid=IwAR1ijksgDTCGmjuE6LkS0CU5vGUWR_grsZywtExcvVapdbCu4scdkWScsy4) qui vient d’être **adopté** par la Commission des Affaires culturelles et de l’Education et inséré au sein de **l’article 6 quater du « Projet de loi pour une école de la confiance ».**

Il prévoit la création d’ « **Etablissements publics des savoirs fondamentaux** », « constitués de classes du 1er degré et du 1er cycle du 2nd degré », « **qui regroupent les classes d’un collège et d’une ou plusieurs école situées dans le même bassin de vie** ».

Même si le dispositif n’est pas obligatoire, il s’agit néanmoins clairement d’une **incitation à la concentration scolaire**. Cela consisterait à regrouper les écoles avec un collège au sein d’un même Etablissement public local d’enseignement, au niveau du bassin de vie. D’ailleurs, l’exposé des motifs de cet amendement est clair, lorsqu’il précise que ces structures « ***permettront aussi à de très petites écoles (la moitié des 45000 écoles de France comptent moins de 4 classes)******d’atteindre une taille critique******rendant possibles certains projets pédagogiques*** *ainsi que des collaborations entre enseignants de cycles différents*».

Aussi, les Maires Ruraux de France vous demandent de ne pas soutenir ce dispositif. Pour cela, **il vous suffit de voter l’un des amendements demandant la suppression de ce nouvel article 6 quater du « Projet de loi pour une école de confiance »** (exemples d’amendements déposés en ce sens : amendements n°389, n°569, n°668, etc. voir liste [**au lien suivant**](http://www2.assemblee-nationale.fr/recherche/amendements?LEGISLATURE=15#listeResultats=true&idDossierLegislatif=37055&idExamen=2154&missionVisee=&numAmend=&idAuteur=&premierSignataire=true&idArticle=00006Z04ZB&idAlinea=&sort=&sousReserveDeTraitement=&dateD)**).**

Restant à votre disposition,